RÉGION ACADÉMIQUE
GUYANE
Liberté
Égalité
Fraternité

INSCRIPTIONS AUX CONCOURS DECONCENTRES DE PERSONNELS ADMINISTRATIFS, SOCIAUX ET DE SANTÉ

SESSION 2022

Le registre des inscriptions aux concours et examens professionnels nationaux de la session 2022 ci-dessous sera ouvert :

du mardi 15 février 2022 à partir de 08h00
au mardi 15 mars 2022 à 13h00 (heure de Guyane)

Les concours susceptibles d'être ouverts au sein de l'académie de la Guyane au titre de la session 2022 sont :

Recrutement de personnels ASS

- **Concours commun externe d'Adjoint administratif principal de 2ème classe du ministère de la Justice**
- **Concours interne et externe de recrutement d'Assistant(e) de service social**
- **Concours unique de recrutement d'infirmier(e) de l'éducation nationale**

Le dossier RAEP (concours interne Assistant de service social) sera disponible dès l'ouverture des registres d'inscription, dans l'espace candidat sur l'application Cyclades à la rubrique « Les formulaires ». L'absence de RAEP ou sa transmission après la date entraînera l'élimination du candidat qui ne sera pas convoqué aux épreuves d'admission

Les inscriptions se feront uniquement sur internet *(via l'application Cyclades)* à l'adresse suivante :

https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat/portal/inscription?codeER=A33&domaine=ATE

L'inscription se déroulera en deux étapes :

1. La création et l'activation d'un compte utilisateur avec une adresse mail active (pour les candidats qui n'en auraient pas déjà un)
2. L'inscription. A partir du compte utilisateur, vous créez votre candidature à chaque recrutement souhaité

En fin d'inscription un récapitulatif d'inscription s'affichera. Un numéro d'inscription sera alors donné. Votre numéro candidat vous sera attribué lors de la création de votre compte utilisateur. Le candidat devra obligatoirement vérifier les données affichées dans ce récapitulatif et l'éditer

À l'issue de votre inscription, vous recevrez par mail votre notification, vous informant des documents disponibles dans votre **« Espace candidat »**. Le lien d'accès au « Portail candidat » vous sera également indiqué. Il est donc important de conserver les identifiant et mot de passe.

Votre récapitulatif d'inscription devra être accompagné de toutes les pièces mentionnées au recto de ce document.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez joindre le bureau des concours uniquement aux adresses mails suivantes : disalla.bellony@ac-guyane.fr et fabienne.lecoeur-soilly@ac-guyane.fr.

Votre inscription ne sera effective qu'à réception de la confirmation d'inscription reçue par mail.
Seule la publication des arrêtés ministériels d'ouverture de concours au Journal Officiel confirmera l'organisation de ces concours dans l'académie.

☞ INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les candidats à un concours doivent remplir certaines conditions :

- de conditions générales d'accès à la fonction publique appréciées au plus tard à la date de la première épreuve du concours (notamment la nationalité, la jouissance des droits civiques, l'absence de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions postulées et la position régulière au regard des obligations du service national. Pour les recrutements sans épreuve écrite d'admissibilité, ces conditions s'apprécient à la date limite de remise du RAEP.

- des conditions particulières appréciées selon le décret statutaire régissant le recrutement choisi (titre ou diplôme, qualité administrative, durée d'activités professionnelles ou de services publics)

Vous retrouverez toutes les informations relatives aux concours des personnels administratifs, sociaux et de santé (conditions d'inscription, textes officiels de la session 2022, postes offerts aux concours) sur le site du ministère, rubrique « S'inscrire aux concours administratifs, sociaux et de santé », aux adresses suivantes :

https://www.education.gouv.fr/concours-administratifs-sociaux-et-de-sante-7373

https://www.education.gouv.fr/metiers-de-la-sante-et-du-social-99941

Le calendrier d'organisation sera disponible sur le site académique **:** **https://www.ac-guyane.fr** dés la parution des arrêtés d'ouverture de concours au Journal Officiel